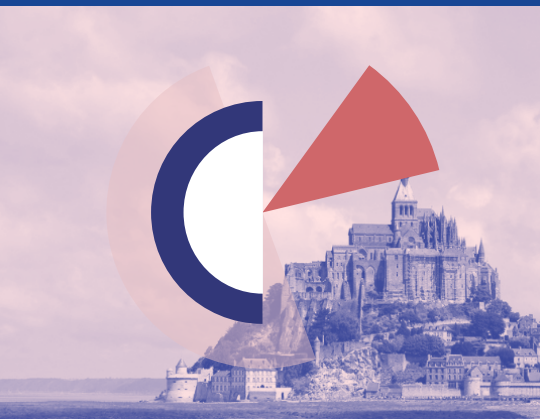


72 900 salariés travaillent au sein des zones d'activité économique de Caen la mer

Insee Analyses Normandie • n° 159 • Septembre 2026



En 2023, la communauté urbaine (CU) Caen la mer compte 68 zones d'activité économique (ZAE) qui rassemblent un tiers des établissements et la moitié des salariés de ce territoire. Comme pour l'ensemble de l'économie, les emplois dans ces zones concernent majoritairement le secteur tertiaire. Toutefois, les emplois industriels sont plus nombreux dans les ZAE que dans le reste du territoire, en particulier dans le secteur de la fabrication de matériels de transport. Entre 2019 et 2023, le nombre d'établissements et de salariés a augmenté plus fortement au sein des zones d'activité que dans le reste de Caen la mer, avec notamment une forte croissance du nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures. L'appareil productif des ZAE est complété par près de 1 800 non-salariés exerçant essentiellement dans les services marchands.

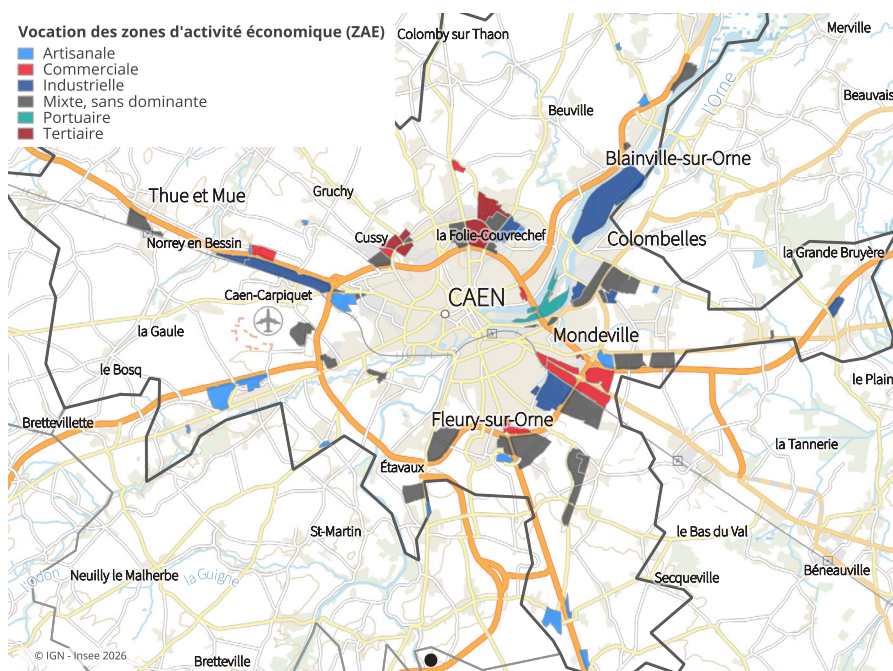
En partenariat avec :



La moitié des emplois de Caen la mer est localisée dans une zone d'activité économique

Le développement d'activités économiques sur un territoire peut dépendre de nombreux facteurs, dont certains relèvent de l'aménagement du territoire. En effet, l'implantation ou l'essor de certaines activités seront favorisés par la présence d'infrastructures adaptées, la proximité ou non d'autres activités, la proximité ou au contraire l'éloignement de zones résidentielles, l'accessibilité des entreprises, etc. Ce développement d'activités doit par ailleurs intégrer une contrainte de sobriété foncière utile à la préservation des sols naturels. Définies par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, les zones d'activité économique (ZAE) sont des sites réservés à l'implantation d'entreprises (industrielles, commerciales, artisanales, portuaires, aéroportuaires, etc.) dans un périmètre donné. Elles sont aménagées et gérées par l'EPCI sur lequel elles sont implantées.

► 1. Répartition des zones d'activité économique (ZAE) de Caen la mer par vocation



Source : Zonage et vocations des ZAE fournis par Caen Normandie Développement ; réalisation Insee.

En 2023, la communauté urbaine (CU) Caen la mer compte 68 zones d'activité économique localisées sur 34 des 48 communes qui la composent ► **figure 1**, principalement en périphérie de Caen et à proximité des grands axes routiers. Ces ZAE rassemblent 3 660 établissements et 72 900 emplois salariés, soit près de la moitié des 149 700 emplois de Caen la mer. La plus petite zone comporte moins de 50 salariés,

et la plus grande, le pôle Santé Formation situé à Caen, près de 12 000 salariés. Dix zones emploient plus de 2 000 salariés et concentrent la moitié des emplois des ZAE. À l'inverse, onze zones, en majorité positionnées sur des activités artisanales, comptent moins de 100 salariés.

Comme pour l'ensemble de l'économie, les emplois dans les ZAE sont majoritairement dans le secteur tertiaire. Elles comptent

notamment plus de 15 000 emplois dans le secteur public, près de 14 000 dans le commerce (incluant la réparation d'automobiles et de motocycles) et plus de 13 000 dans les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien. Pour autant, le secteur secondaire est plus important dans les ZAE que dans le reste de Caen la mer avec près de 13 000 emplois industriels, notamment dans le secteur de la fabrication de matériels de transport, et plus de 6 000 emplois dans la construction.

La spécificité sectorielle des ZAE, ainsi que la localisation et la superficie de certaines d'entre elles, facilitent l'installation de grands établissements. Ces zones comptent ainsi davantage d'établissements de taille importante et plus rarement de petits établissements (20 salariés par établissement en moyenne, contre 10 par établissement hors ZAE).

Dans les ZAE, un emploi sur dix est situé dans une zone à vocation industrielle

Ces zones d'activité peuvent avoir différentes **vocations** ► **méthode** économiques, certaines sont plus spécialisées (dans les activités industrielles ou commerciales par exemple), d'autres, appelées « mixtes », n'ont pas d'activité dominante spécifique.

En 2023, près de 31 300 salariés travaillent dans les 30 zones « mixtes », comme la ZAC Object'Ifs Sud à Ifs (3 100 salariés) ou la ZAC du Plateau à Colombelles (3 000 salariés). L'ensemble des zones « mixtes » concentre plus de 40 % des effectifs salariés des ZAE. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire mais sont plus nombreuses dans les communes situées au sud et à l'est de Caen.

20 300 salariés occupent un emploi dans l'une des cinq zones à vocation tertiaire, lesquelles concentrent 28 % des emplois des ZAE. Près de 60 % de ces emplois sont localisés dans le Pôle Santé Formation, notamment dans les deux établissements hospitaliers situés à Caen, le CHU Caen Normandie et le Centre François Baclesse.

Les huit zones à vocation industrielle regroupent 9 600 salariés, soit 13 % des effectifs salariés des ZAE. Trois zones regroupent chacune 25 % des effectifs des zones industrielles : la ZI Espérance à Cormelles-le-Royal, où est localisé Stellantis Auto, la ZI Caen-Canal à Blainville-sur-Orne où est présent Renault Trucks, et la zone d'activité d'Hérouville au sein de laquelle se trouvent des établissements de l'industrie pharmaceutique comme les Laboratoires Gilbert.

► Encadré 1 – Le mot du partenaire

Agence de développement économique de la Communauté urbaine Caen la mer, Caen Normandie Développement accompagne les projets d'implantation et de développement des entreprises du territoire. À ce titre, elle assure le suivi et l'animation des zones d'activité économique.

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de la promotion de la sobriété foncière, la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 impose aux EPCI de réaliser un inventaire détaillé de leurs ZAE. Pour mieux cerner leur rôle et leur impact économique, Caen Normandie Développement et l'Insee ont mené une étude visant à caractériser ces zones, en analysant l'emploi et les établissements qui y sont implantés (secteurs d'activité, taille des structures, profils des salariés, etc.), tout en les situant dans le contexte économique local.

Les dix zones à vocation commerciale, majoritairement situées au sud-est de Caen, regroupent un emploi des ZAE sur 10, le double du poids des 14 ZAE artisanales. Enfin, la zone portuaire à cheval sur les communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville, emploie 450 salariés.

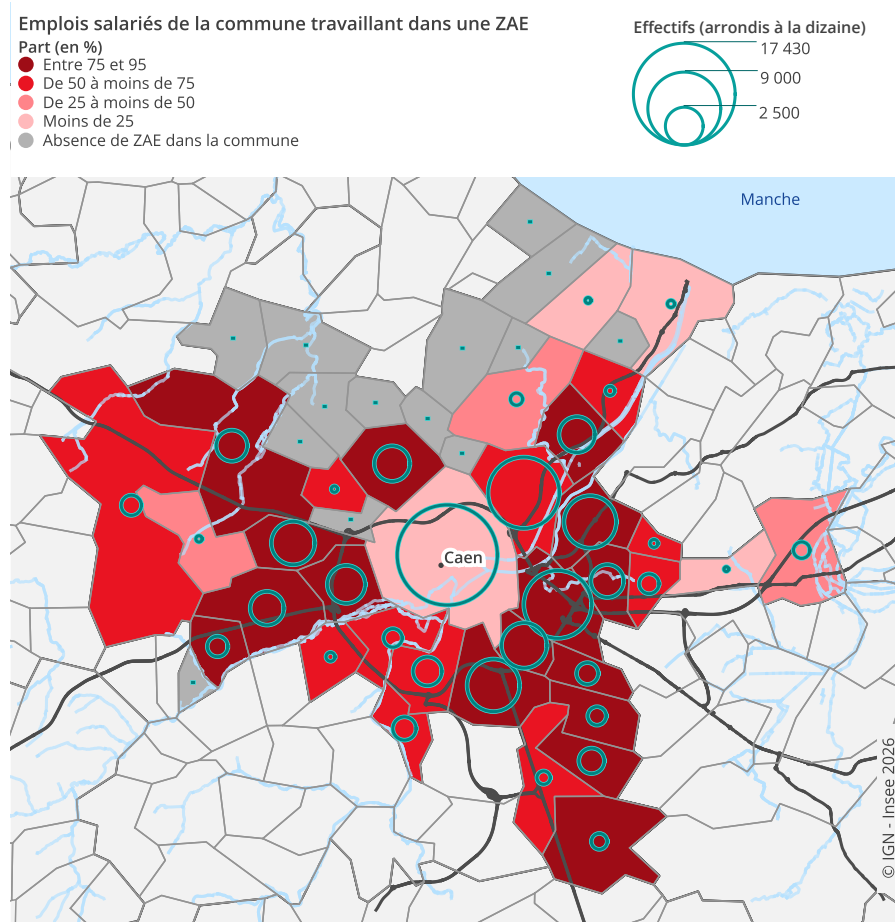
Les ZAE concentrent une large part de l'emploi salarié dans la proche couronne de Caen

En 2023, seuls 24 % des emplois des ZAE sont localisés à Caen ► **figure 2**, alors que la commune concentre plus de 70 %

des emplois de Caen la mer hors ZAE. La proche périphérie à l'est de Caen regroupe 40 % des emplois des zones d'activité répartis entre Hérouville-Saint-Clair (12 %), Mondeville (11 %), Colombelles (7 %), Ifs (7 %) et Cormelles-le-Royal (5 %). À l'ouest, Carpiquet concentre 5 % de ces emplois.

Pour les 34 communes qui accueillent une ZAE, cette présence structure fortement l'emploi. Dans 27 d'entre elles, plus de la moitié des emplois de la commune se situent en zone d'activité, une proportion qui dépasse les trois quarts dans 16 communes. À Saint-Contest et à Mouen, plus de neuf emplois sur dix relèvent des ZAE.

► 2. Part et volume d'emplois salariés situés en ZAE par commune



Note : Effectifs arrondis à la dizaine.

Champ : Effectifs salariés présents la dernière semaine de décembre 2023, postes non annexes.

Source : Insee, Sirene géolocalisé 2023, Base Tous salariés 2023.

Des salariés plus jeunes et plus souvent ouvriers

En raison d'un appareil productif plus orienté vers l'industrie, un tiers des salariés des ZAE sont ouvriers, une proportion quasiment deux fois plus élevée que dans le reste de Caen la mer (32 % contre 17 % ► [figure 3](#)). À l'inverse, les employés et les professions intermédiaires sont moins représentés dans les zones d'activité. Les salariés travaillant au sein des ZAE sont plus jeunes : seuls 27 % d'entre eux ont plus de 50 ans, contre 33 % hors des zones d'activité. Ils disposent plus souvent d'un contrat stable et recourent moins au temps partiel.

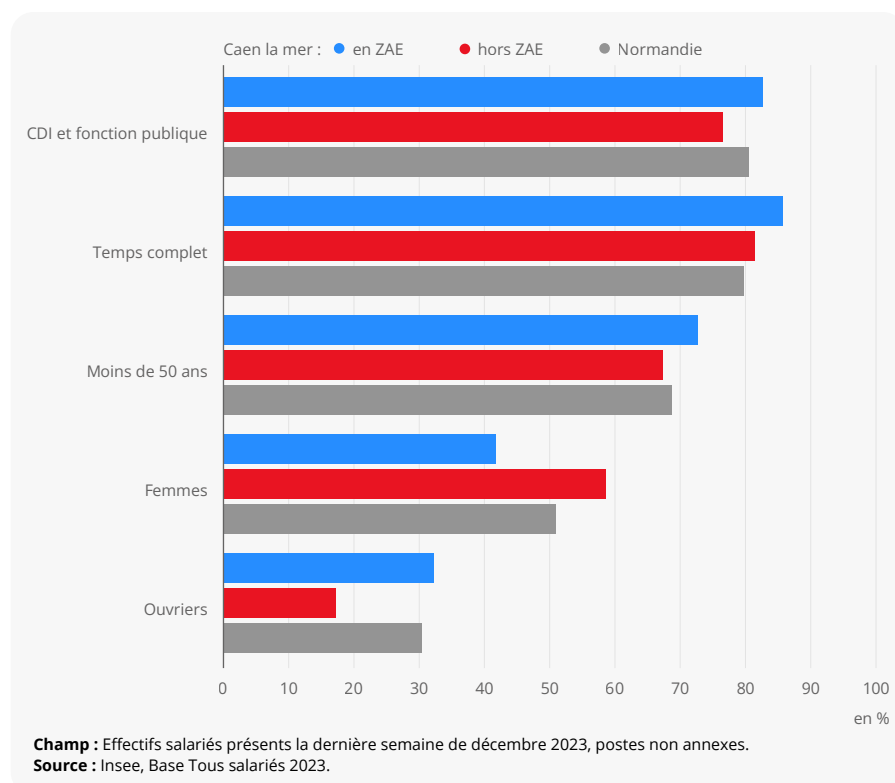
Au sein des ZAE, les salaires pratiqués se situent au niveau de la moyenne de France hors Île-de-France (2 480 € nets par mois en moyenne ► [figure 4](#)), et à un niveau proche de l'ensemble des autres salariés de Caen la mer (2 410 € nets). Néanmoins, en fonction de la vocation des zones et donc des métiers qu'elles accueillent, les salaires diffèrent fortement. Ainsi, les salariés des ZAE à vocation tertiaire touchent en moyenne 300 euros de plus par mois que dans celles à vocation mixte. Une partie de cet écart peut s'expliquer par la forte présence de cadres, de professions intellectuelles supérieures, ainsi que de professions intermédiaires dans ces ZAE à vocation tertiaire (69 % des salariés contre seulement 34 % dans celles à vocation mixte). En effet, dans l'ensemble des ZAE de Caen la mer, le salaire mensuel moyen des cadres avoisine les 4 000 €, alors que celui des professions intermédiaires est de 2 570 € et celui des ouvriers de 2 070 €.

2 200 cadres et professions intellectuelles supérieures en plus entre 2019 et 2023

Entre 2019 et 2023, le nombre d'établissements a augmenté plus rapidement dans les ZAE (+10 %, soit 340 établissements supplémentaires) que dans le reste de Caen la mer (+5 %). Le tissu économique s'est particulièrement étoffé dans les services, qu'ils soient marchands ou non marchands (+260 établissements).

Sur la période, l'emploi salarié a davantage progressé au sein des zones d'activité économique que dans le reste de Caen la mer (+5 900 emplois, soit +8,7 % contre +7,8 % hors ZAE). Cette hausse est particulièrement marquée dans les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien (+2 200 emplois, soit +19 %), mais aussi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (+1 600 emplois, soit +12 %).

► 3. Caractéristiques sociodémographiques des salariés des ZAE de Caen la mer



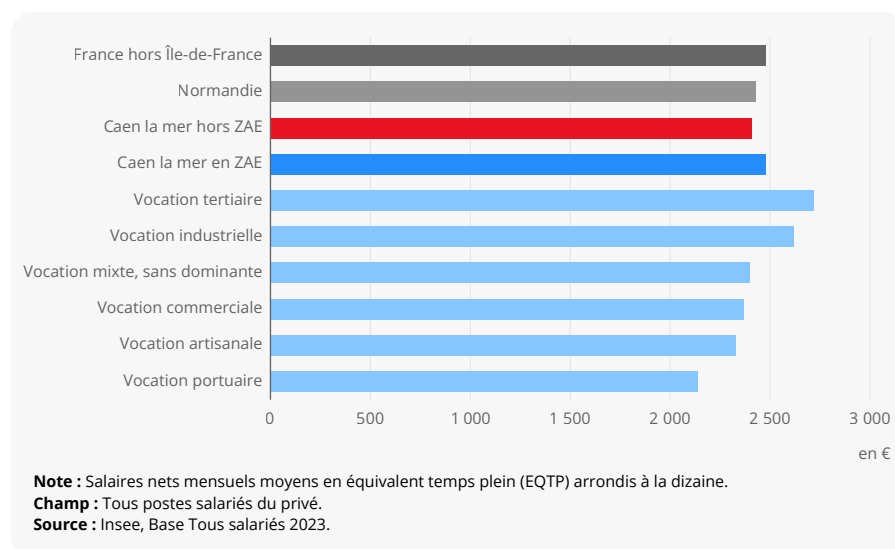
Le nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures a particulièrement augmenté durant cette période (+20 % dans les ZAE contre +9 % en dehors). Cette croissance représente près de 2 200 emplois supplémentaires, dont 1 500 relèvent des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, ainsi que de cadres administratifs et commerciaux d'entreprises. Les professions intermédiaires ont également connu une hausse assez nette avec 1 900 emplois supplémentaires (+12 % contre +5 % hors ZAE). Le nombre d'ouvriers a lui aussi augmenté (+1 400 emplois, soit +6 %), alors qu'il est resté stable dans le reste de Caen

la mer. En revanche, le nombre d'employés est resté constant dans les zones d'activité, à contrario du reste de Caen la mer où cette catégorie a progressé.

Près d'un salarié des ZAE sur deux réside en dehors de Caen la mer

Dans les ZAE, l'emploi salarié est davantage localisé dans les communes périphériques de Caen la mer que dans la commune centre. Souvent situées à proximité des grands axes routiers, les zones d'activité bénéficient de ce fait d'une bonne accessibilité en voiture,

► 4. Salaires au sein des zones d'activité de Caen la mer par type de vocation

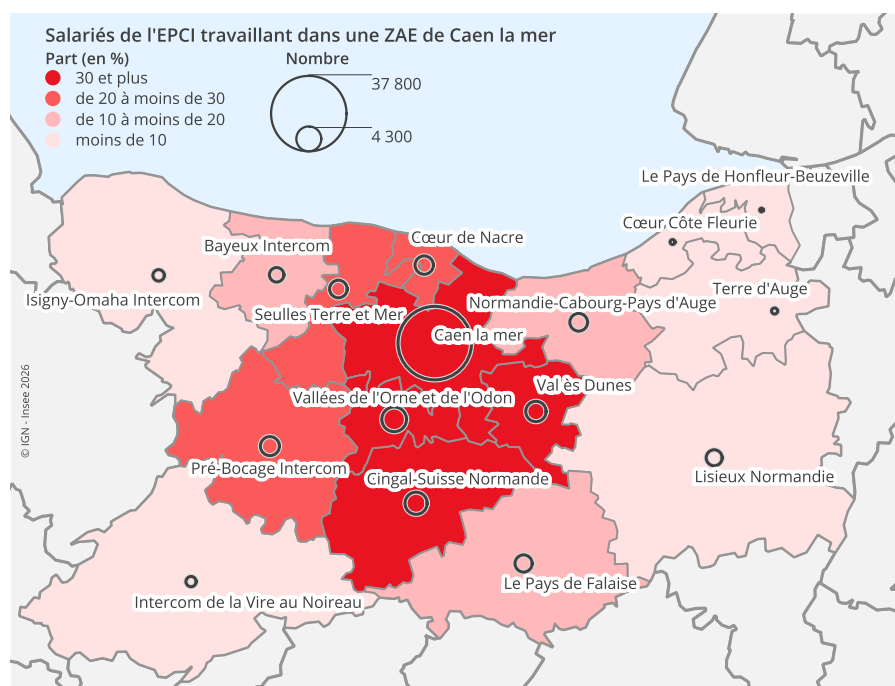


élargissant leur aire de recrutement. Ainsi, 48 % des salariés des zones d'activité économique résident en dehors de Caen la mer ► **figure 5**, contre seulement 40 % des salariés travaillant hors ZAE. Environ 10 % vivent même en dehors du Calvados, dont 4 % en dehors de la région (contre respectivement 9 % et 2 % des salariés travaillant à Caen la mer hors ZAE).

Lorsqu'ils résident dans le Calvados, les salariés des zones d'activité viennent surtout des EPCI limitrophes, en particulier des communautés de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon, de Cingal-Suisse Normande et de Val à Dunes situées au sud-est de Caen la mer. Un tiers des salariés vivant dans chacun de ces trois EPCI travaille dans une zone d'activité économique de Caen la mer.

Ainsi, les salariés des ZAE parcourent en moyenne 36 km pour se rendre sur leur lieu de travail contre 28 km pour les autres salariés. Selon la vocation des zones, le temps de trajet moyen des salariés peut néanmoins varier. En effet, les salariés des zones à vocation tertiaire parcourent en moyenne 48 km contre 26 km pour celles à vocation commerciale. ●

► 5. Nombre et part de salariés travaillant dans une ZAE de Caen la mer



Note : Les volumes sont arrondis à la dizaine. 7 620 emplois des ZAE sont occupés par des individus ne résidant pas dans le Calvados, dont 4 930 emplois occupés par des individus résidant dans un des quatre autres départements normands et 2 690 dans le reste de la France.

Champ : Effectifs salariés présents la dernière semaine de décembre 2023, postes non annexes.

Source : Insee, Base Tous salariés 2023.

Flavien Alleaume, Stéphanie Gosselin (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Méthode

La **vocation** d'une zone d'activité est principalement déterminée par le type d'activité dominante qu'elle accueille ou qu'elle est destinée à accueillir. Cette dominante peut être identifiée de deux manières :

- Par le nombre d'établissements appartenant à un même secteur d'activité ;
- Par le nombre de salariés travaillant dans ce secteur.

D'autres critères peuvent également entrer en jeu, comme :

- La taille de la zone : par exemple, une surface inférieure à 5-10 hectares sera plutôt qualifiée de zone artisanale ;
- La localisation, qui peut également influencer sa définition.

► Encadré 2 : Plus de 1 800 non-salariés travaillent au sein des ZAE de Caen la mer

En 2023, plus de 1 800 non-salariés travaillent au sein des 68 zones d'activité économique de Caen la mer. Plus de 60 % d'entre eux exercent une activité de production de services principalement marchands : en particulier dans les travaux de construction spécialisés (15 %), les activités pour la santé humaines (13 %), les activités juridiques et comptables (10 %) et le commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (9 %). Au sein des zones d'activité, comme dans l'ensemble de Caen la mer, les non-salariés sont plus fréquemment des hommes (73 % des non-salariés contre 58 % des salariés). Par ailleurs, dans les ZAE, près des trois quarts des non-salariés ont plus de 40 ans contre la moitié des salariés, et un quart a même plus de 55 ans (15 % pour les salariés). Près des trois quarts des non-salariés sont des gérants d'entreprise (73 %) et 17 % des entrepreneurs individuels.

► Sources

Les données proviennent du répertoire **Sirene** géolocalisé des unités légales et des établissements.

La **Base Tous salariés** (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon les caractéristiques du salarié et de l'établissement employeur.

La **Base non-salariés** (BNS) permet d'étudier annuellement l'emploi et les revenus d'activité des personnes non salariées (y compris les micro-entrepreneurs).

► Pour en savoir plus

- Dumartin S., Ravier H., « [Des zones d'activités économiques \(ZAE\) dynamiques au sein du territoire du ScoT de La Rochelle Aunis](#) », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 169, décembre 2025.
- Descamps B., Kauffmann P., « [Près de 30 % de la consommation d'espace du Grand Est est due à l'activité économique entre 2012 et 2021](#) », Insee Analyses Grand Est n° 198, septembre 2025.
- Bianay K., Prevost É. (Insee), Briand B., Castagnes P. (Direction Départementale des territoires de Seine-et-Marne), « [Les zones d'activité économique de la Seine-et-Marne : un tissu économique diversifié](#) », Insee Analyses Île-de-France n° 206, juillet 2025.

